

Contribution de FNE au débat public sur l'EPR Penly 3

Le 19 juillet 2010

L'expertise complémentaire demandée par France Nature Environnement est disponible dans son intégralité. Elle permet de mieux positionner les enjeux et les marges de manœuvres aux horizons 2020 et 2030 et de pointer les hypothèses les plus discutables. FNE souhaite en tirer les enseignements par rapport à sa position de départ : l'EPR n'est pas nécessaire pour couvrir les besoins nationaux à l'horizon 2020.

Ce que nous apprend cette étude

Sur l'aspect énergie

1/ La consommation finale d'électricité en 2020 ou 2030 est assez sensible **au taux de croissance du PIB** retenu depuis l'année 2007, point de départ des scénarios du ministère et de RTE. Les valeurs retenues par le ministère sont 2,1% et par RTE 2% à l'exception du scénario bas. Energies Demain a conservé 2% pour pouvoir comparer les résultats de ses simulations, mais montre assez précisément qu'une valeur autour de 1,6 est plus probable compte tenu de la réalité des années 2008 et 2009. **Entre 2% et 1,4% , l'enjeu représente en gros la production d'un EPR en 2025 .**

2/ **Les objectifs du Grenelle sont ambitieux, mais les mesures effectivement prises par les lois Grenelle pour parvenir à réaliser les objectifs semblent insuffisantes**, puisque Energies Demain propose 2 scénarios différents sur les objectifs Grenelle d'une part et sur l'effet réel des mesures Grenelle vraiment prises d'autre part.

3/ **Dans le scénario dit « volontariste », de nombreuses propositions semblent assez raisonnables à mettre en œuvre** que ce soit de façon réglementaire (interdiction de mise sur le marché des appareils les plus consommateurs, du style B à G ou réduction de la consommation en veille) ou par une politique d'incitation (diminution du temps et de la puissance de l'éclairage public). Ce scénario économise 10 TWh par rapport au scénario réalisant les objectifs Grenelle.

4/ Les résultats de besoins en électricité à l'horizon 2020 présentent une fourchette de 501 à 551 TWh ; ceux à l'horizon 2030 se situent entre 529 et 619 TWh. On retrouve des écarts importants liés aux hypothèses, mais cependant diminués par rapport au dossier du débat (100 TWh d'écart en 2020 et 130 TWh en 2025). **Cette recherche de réduction des incertitudes en affinant les hypothèses est un élément-clef pour prédire la production réellement nécessaire à mettre en œuvre.**

5/ En ce qui concerne la production, l'expertise en reste à ce qui est décrit dans la PPI, à l'exception de l'EPR de Penly qui n'est pas pris en compte afin de vérifier si les besoins peuvent être satisfaits sans lui, au moins jusqu'en 2020. Les hypothèses sont donc 40 ans de vie pour les réacteurs nucléaires, la mise en service de Flamanville et une amélioration de la disponibilité des centrales. Dans l'expertise, la capacité d'exportation est conservée à son niveau de 2008. **Résultat : à l'horizon 2020, la capacité des réacteurs nucléaires français n'est jamais sollicitée à plus de 93%** (sauf si aucune mesure nouvellement votée dans la loi Grenelle 2 n'est mise en place, ce qui est peu probable). Donc il reste même de la marge pour exporter plus qu'en 2008 sans cet EPR.

6/ Pour 2030, la situation est un peu différente. Sans indication sur les énergies renouvelables, Energie Demain a considéré qu'on en restait pratiquement à la situation de 2020. **Résultat : alors que la production d'électricité par les énergies renouvelables double quasiment entre 2008 et 2020, respectant exactement les objectifs Grenelle, elle n'augmente plus que de 10% entre 2020 et 2030 ! Finalement, Energie Demain a déjà intégré, dans tous ses scénarios, la notion de Grenelle « différé », au moins pour la production d'énergie renouvelable sous forme électrique.** Malgré cela, le nucléaire n'est utilisé au maximum qu'à 98% du disponible et à 93% dans le scénario volontariste. **En tout état de cause, savoir s'il faut faire Penly de suite ou pas dépend des besoins de 2020 pas de 2030.**

7/ **Extrait de la conclusion de l'expertise :**

L'objectif retenu par la PPI correspondant à celui formulé par le COMOP 10 à l'horizon 2020 permet à lui seul de répondre aux besoins en 2030 engendrés par les scénarii les plus alarmistes, et d'ailleurs irréalistes, que sont les scénarii « pré-Grenelle » et « AME »... dans ce cas où nous nous retrouverions sur une croissance de la demande proche du scénario pré-Grenelle, les horizons de temps auxquels les problèmes apparaîtront sont suffisamment éloignés (15 à 20 ans) pour se permettre de pouvoir reporter de plusieurs années une décision définitive sur le réacteur de Penly, soit à une date où nous aurions une idée réelle de l'impact des différentes mesures mises en place ces derniers mois.

En conclusion : il est urgent d'attendre

8/ Ceci est en complète cohérence avec la PPI électricité qui prévoit que les 3 scénarios du Ministère provoquent un solde exportateur français à l'horizon 2020 de +53,7 TWh dans le scénario tendanciel (pré-Grenelle), de +129 TWh dans le

scénario Grenelle et de +116 TWh dans le scénario Grenelle différé. En d'autres termes, la sécurité prise dans la PPI à l'horizon 2020 représente entre 9 et 10 EPR. **Avec les autres marges de manœuvres dissimulées ici et là, il est clair que cet EPR est une précaution inutile, voire dangereuse, car la présence de surcapacité nucléaire peut inciter à négliger la maîtrise des consommations ou la production d'énergie renouvelables.** C'est d'ailleurs ce que signale la conclusion de l'expertise : « On est également en droit de se poser la question de l'impact d'une situation sur capacitaire dont on a pu voir les effets en termes d'incitation à la consommation... ».

Sur l'aspect climat

1/ Les émissions de CO2 pour la production d'électricité diminuent dans quasiment tous les cas de figure car ce sont 50% des centrales à charbon qui vont fermer. **Mais il est intéressant de noter que seuls les scénarios volontaristes permettent de ne pas augmenter les émissions entre 2020 et 2030.**

2/ **Le chauffage électrique des bâtiments étant l'un des grands responsables des pointes d'appel de l'électricité**, un scénario volontariste avec réduction du chauffage électrique (et remplacement par du bois et du gaz) a été testé. A l'évidence, il prévoit une augmentation des émissions, mais quasiment négligeable au niveau national (0,3% des émissions totales de la France en 2005) donc une piste intéressante par rapport à cette notion de pointe qui soucie beaucoup de monde aujourd'hui (rapport Poignant-Sido sur la maîtrise de la pointe d'électricité).

3/ Sur l'aspect climat plus généralement, l'analyse se centre sur la production d'électricité et le chauffage des bâtiments (là où le modèle est le plus performant). Cependant, pour la globalité des gaz à effet de serre en France, il ne faut pas oublier que les émissions sont très réparties. Par exemple pour 2008 (site de ministère), les transports représentent 25,6%, l'agriculture 20,8%, l'industrie 19,6%, le résidentiel et tertiaire 18,8%, l'énergie 13,2% et le traitement des déchets 2%. **Du coup l'expertise qui analyse en détail moins de 20% des émissions de gaz à effet de serre est trop partielle pour dégager une vision d'ensemble.**

Sur les aspects emplois

Sans entrer dans le détail, il est clair que la France souffre depuis trop longtemps d'une « croissance faible en emplois ». On peut voir dans les données sur l'emploi rassemblées dans l'expertise que, **à investissement égal, les énergies renouvelables et le bâtiment créent deux fois plus d'emplois que les énergies traditionnelles dont fait partie l'énergie nucléaire.** Ceci relativise le discours d'EDF sur la création d'emploi. C'est effectivement une évidence économique : plus une industrie est capitalistique, moins elle crée d'emplois à investissement équivalent.

Les points de vue des décideurs

Le point de vue de l'Etat

Il a été émis à plusieurs reprises durant les séances sous des expressions diverses ; cependant il est parfaitement exprimé dans la synthèse de la PPI reproduite ci-dessous :

« La nécessité de gérer les incertitudes pour garantir une électricité sûre, compétitive et peu émettrice de CO2 : des marges de capacité dans le marché européen

A l'horizon 2020, la PPI électrique doit intégrer de nombreuses incertitudes qu'il s'agisse de l'évolution et de la durée de vie du parc nucléaire actuel ou du rythme de concrétisation des scénarios de rupture voulus par le Grenelle de l'environnement en terme de développement des énergies renouvelables ou d'économie d'énergie. Il convient ainsi de disposer des marges de manœuvre nécessaires pour permettre de garantir une sécurité de l'approvisionnement en électricité tout en préservant la capacité de prendre toute décision relative à la sûreté de l'exploitation de notre parc nucléaire.

Les exportations : une variable d'ajustement pour le système électrique français et une contribution à la compétitivité prix et CO2 de l'électricité en Europe.

Ces marges de manœuvre, nécessaires pour la sécurité, permettent également de limiter le risque de hausse des prix due à un sous-dimensionnement des capacités de base du parc de production français ou européen et, si elles sont constituées de moyens de production non carbonés, contribuent à l'effort européen de réduction des émissions de CO2 par les exportations qui pourraient doubler à l'horizon 2020. »

L'objectif de l'Etat est donc bien un maximum de marges de manœuvres, le trop plein d'électricité sera exporté. Et se lit entre les lignes le doute sur le développement des économies d'énergies et des énergies renouvelables, décidé par le Grenelle.

FNE s'oppose donc radicalement à cette analyse où le décideur politique met en doute ses propres objectifs avant

même de commencer à les mettre en œuvre

Le point de vue d'EDF

Officiellement, lors de la séance du 5 juillet, à la question sur le risque d'avoir trop d'électricité et de ne pas pouvoir la vendre, la réponse a été « Je suis l'industriel, c'est moi qui prends le risque » (de mémoire le verbatim n'est pas encore en ligne).

Pour FNE, cette réponse n'est pas satisfaisante car EDF a des actionnaires, en particulier un actionnaire majoritaire, l'Etat, soit in fine les citoyens. En cas de problèmes financiers, c'est bien eux qui payent à la fin, comme d'ailleurs en ce qui concerne l'assurance des accidents nucléaires où l'assurance ne couvre vraiment que des accidents mineurs.

Officiellement c'est EDF, le porteur de projet qui décide ou non de la poursuite du projet après le débat. Mais après la lecture de la PPI et les déclarations du Président de la République, il semble bien qu'EDF exécute les « ordres ». C'est d'ailleurs ce que confirme Dominique Finon dans son intervention : « du côté d'EDF, on lui a forcé la main et on ne peut pas dire le contraire ». C'est vrai qu'on comprend mal pourquoi EDF aurait changé de stratégie et renoncé à tirer les leçons de Flamanville avant de lancer un autre EPR. On pourrait d'ailleurs rappeler le passé : c'est bien le premier Ministre de l'époque, Messmer, qui a décidé en mars 1974 que la France allait construire 6 centrales réacteurs nucléaires par an, pas EDF ! La DGEC ne dit d'ailleurs pas autre chose dans une réponse à une question sur le site du débat : « Pour autant, il est naturel également que la PPI acte des orientations pour l'action publique avant la saisine de la CNDP, ne serait-ce que pour permettre de présenter le projet. Vous comprendrez qu'on ne peut pas imaginer qu'EDF présente spontanément un projet aussi structurant et lourd en investissement que celui de la construction d'un EPR, compte tenu notamment du fait que l'Etat en est l'actionnaire principal. »

Pour FNE, le seul vrai décideur est l'Etat, c'est donc à lui que nous nous adresserons

Et celui d'un chercheur

Dominique Finon, dans son interview, où il précise que le nucléaire va effectivement se faire avec plus ou moins de difficultés conclut en disant :

« Peut-être cet EPR là, on aurait pu ne pas le faire, ce qui est à mon avis le cas. »

Conclusion

L'expertise demandée par FNE renforce clairement la position défendue dans notre cahier d'acteur.

- **Cet EPR n'est pas utile pour les besoins du territoire national, pas même pour assurer l'approvisionnement jusqu'en 2030, tout en maintenant une part d'exportation.**
- **S'il est poursuivi, il conduira à un excédent massif, trop massif d'électricité, avec le risque de conséquences perverses de ralentir la politique d'économie d'énergie pour absorber le surplus**
- **Différer toute décision concernant cet EPR pour au moins 5 ans est indispensable pour**
 - **attendre le retour d'expérience de Flamanville (les problèmes du chantier sont suffisamment importants pour qu'on en tire toutes les conséquences avant l'ouverture d'un second chantier)**
 - **encourager fortement la mise en œuvre de la politique énergétique définie lors du Grenelle et actée dans la PPI en ce qui concerne les économies d'énergies et les énergies renouvelables afin de vérifier la situation atteinte à l'horizon 2015**
 - **mesurer la façon dont les énergies renouvelables intermittentes peuvent s'intégrer harmonieusement dans un réseau qui doit radicalement changer de structure afin d'intégrer un grand nombre de lieux de production de petite capacité**
 - **attendre le résultat des travaux lancés par la DGEC pour affiner les scénarios en tenant compte des 2 dernières années de crise, afin de vérifier quelles sont les marges de manœuvre réellement utiles pour assurer l'approvisionnement des français**

FNE demande donc à l'Etat et à EDF un moratoire de 5 ans sur cette décision.